



Campugnan

Bulletin Municipal #29
JANVIER 2025

À venir... sur Campagnan



Vœux 2025

La cérémonie de présentation des vœux est l'occasion de réunir l'ensemble de la population autour d'un moment festif et convivial à la salle des fêtes. Nous vous y attendons nombreux.

Le 12/01/2025

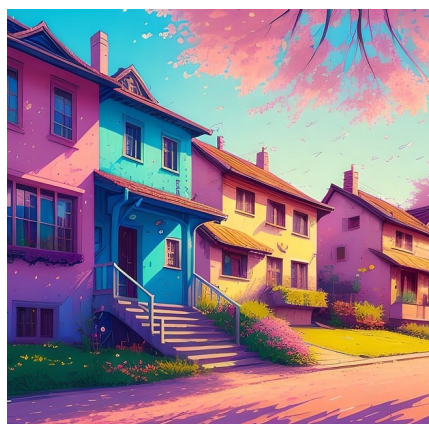


Octobre rose

Retenez déjà la date : 3ème édition de la soirée girly!

Après le succès retentissant de la 2ème édition, retrouvez les girls de Campagnan pour cette année encore.

Le 17/10/2025



Fête des voisins

Le Conseil Municipal vous redonne rendez-vous un vendredi en 2025 pour fêter les voisins, la rentrée, l'amitié, et ce que vous voulez!

Le 12/09/2025



Repas des Aînés

Nos aînés Campagnanais (+70 ans) seront de nouveaux conviés au repas offert par la municipalité en fin d'année.

Le 09/11/2025

COURSE de caisses à savon

La 3ème édition de la Campagnanaise se tiendra le dimanche 8 juin 2025. Course, maquillage, vide-grenier et d'autres animations à venir...

Inscriptions et infos auprès de l'association La Campagnanaise.

08/06/2025

////////////////////

Repas Club de l'Amitié

Le Club de l'amitié vous propose plusieurs repas tout au long de l'année. Inscription auprès de l'association.

**23/02/2025 - 29/06/2025 -
16/11/2025**



Edito

« Mesdames, Messieurs,
chers administrés,

Nous ouvrons la porte à 2025 et avec elle, l'espoir d'une année remplie de bonnes choses.

J'ai le plaisir de vous souhaiter, pour vous et ceux qui vous sont chers, une excellente année, faite de bonheur, santé et bienveillance.

Dans cette édition, retrouvez la copie du courrier d'information qui vous a été distribué, au sujet du statut de la réforme de la collecte des ordures ménagères. Ce sujet, local nous impacte tous et nous avons pleinement conscience de vos attentes et inquiétudes.

Retrouvez également ce qui s'est passé sur ces six derniers mois, et les nouveautés 2025 à savoir notamment la mise en location de la salle associative.

Nous avons souhaité vous proposer une offre locative moins onéreuse et plus intimiste pour vos réunions de famille ou autres fêtes privées.

*Vous souhaitant une agréable lecture, le Conseil Municipal et moi-même vous donnons rendez-vous **dimanche 12 janvier 2025 à 11h30** pour célébrer ensemble cette nouvelle année.*

Bien à vous.»

SOMMAIRE

p.4

Location des salles communales

p.6

Trophée REGAL

p.7

Un peu d'histoire

p.8

Coup d'oeil

p.10

Pendant ce temps...

p.12

Info SMICVAL

p.14

Réalisations 2024

p.15

Ce qui change au 1/1/25

p.16

PLUi-H : le projet arrêté

p.20

Annuaire des entreprises

p.23

Associations



Le Maire
Gilles LAE

Location Des salles communales

3 nouveautés 2025 !

- ✓ Nouvelle salle disponible à la location : la salle associative
- ✓ Versement des arrhes à la réservation.
- ✓ Nouveaux tarifs

Tous les **DOCUMENTS**,
MODALITÉS et
PLANNING sont à
retrouver sur le site de
la commune :
WWW.CAMPUGNAN.FR
> VIVRE A CAMPUGNAN
> LOCATION DE SALLE

La salle associative est ouverte à la location dans les conditions suivantes :

- ✓ La salle peut accueillir au maximum **50 personnes** ;
- ✓ Au vu du risque incendie, il est **interdit de cuisiner** à l'intérieur de la salle ou d'y installer tout feu vif (le coin cuisine est seulement fait pour l'assemblage ou le stockage des denrées) ;
- ✓ Un **accès traiteur** est prévu sur l'arrière avec branchement adéquat (entre la salle et l'église) ;

- ✓ Les locations en weekend se font à partir du vendredi 18h au plus tôt.
- ✓ Le parking de la place devient commun aux deux salles. Il n'y a pas de priorité de parking pour l'une ou l'autre des salles. Nous comptons sur votre bonne compréhension.

S'il n'y a pas assez de places, il y a le parking de la Mairie ou de l'école à proximité (*libres le weekend*) .

- ✓ 6 tables en bois et 50 chaises sont à disposition de l'utilisateur dans la salle.

Modalités de location

1

Je consulte le calendrier en ligne sur le site de la Mairie ou je contacte le secrétariat pour connaître la disponibilité à la date voulue de la salle de mon choix.

2

Je remplis le formulaire de réservation de la salle choisie et règle les arrhes correspondants.

3

Dès que les arrhes ont bien été encaissés, je reçois un courrier de réponse de la Mairie qui me confirme que la réservation est bien effectuée.

4

Je renvoie le contrat, les pièces demandées et le solde de la location au plus tard 30 jours avant la date de location.

5

Je contacte le numéro d'astreinte noté sur le contrat pour mon rendez-vous d'état des lieux d'entrée et remise des clefs.

SALLE DES FÊTES TARIFS 2025

PARTICULIERS CAMPUGNANAIS		ARRHES
Du vendredi 18h00 au lundi 18h00	200,00 €	50,00 €
Du jeudi 18h00 au lundi 18h00	220,00 €	55,00 €
ASSOCIATIONS CAMPUGNANAISES à partir de la 3 ^{ème} location		
Du vendredi 18h00 au lundi 18h00	200,00 €	50,00 €
Du jeudi 18h00 Au lundi 18h00	220,00 €	55,00 €
Réunion de travail en semaine (sans repas entre le lundi 18h00 et le vend. 18h00)	GRATUIT	0,00 €
PARTICULIERS et ASSOCIATIONS HORS CAMPUGNAN		
Du vendredi 18h00 au lundi 18h00	700,00 €	175,00 €
Du jeudi 18h00 au lundi 18h00	800,00 €	200,00 €

SALLE ASSOCIATIVE TARIFS 2025

PARTICULIERS CAMPUGNANAIS		ARRHES
Du vendredi 18h00 au lundi 18h00	80,00 €	20,00 €
ASSOCIATIONS CAMPUGNANAISES à partir de la 3 ^{ème} location		
Du vendredi 18h00 au lundi 18h00	80,00 €	20,00 €
Réunion de travail en semaine (sans repas entre le lundi 18h00 et le vend. 18h00)	GRATUIT	0,00 €
PARTICULIERS et ASSOCIATIONS HORS CAMPUGNAN		
Du vendredi 18h00 au lundi 18h00	350,00 €	87,50 €



Trophée Régal

La Commune à l'honneur

Mercredi 27 novembre 2024, une délégation Campagnanaise était conviée par le CREPAQ aux 4^{èmes} assises régionales du Régal Nouvelle-Aquitaine pour recevoir le Trophée « Coup de coeur ».

Lors de cette deuxième journée des assises du Régal, se tenait la 7^{ème} édition de la Remise des Trophées du REGAL Nouvelle-Aquitaine.

Ce trophée permet chaque année, entre autre, de distinguer et valoriser les initiatives exemplaires et/ou innovantes de lutte contre le gaspillage alimentaire.

C'est avec fierté que notre commune a reçu le trophée « **Coup de coeur** » de cette édition., dans la catégorie « Restauration collective ».

Soutenue par Nathalie BOSCO, conseillère municipale, Lise GIRET, Cheffe du restaurant scolaire et Laurence TAVERNIER, conseillère municipale, la candidature de la Commune a été félicitée pour son exemplarité dans la quantité de moyens mis en œuvre et les résultats obtenus dans une commune rurale comme la nôtre.

Le jury a également salué la multitude d'acteurs ayant participé de près ou de loin à la mise en place des outils et la réussite des actions engagée (agents communaux, enseignants, enfants, élus, bénévoles, associations locales, etc...).

Parce que les adultes de demain sont les enfants d'aujourd'hui, le message est destiné en grande partie aux enfants de l'école qui sont porteurs de ces bonnes pratiques auprès de leur entourage adulte (réduction des déchets et du gaspillage alimentaire : mise en place de récupérateur d'eau de service à la cantine, potager scolaire, composteur, etc...).

Le CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine), est une association créée le 9 octobre 1996 sous la dénomination initiale de "Humanité-Terre".

Ses deux membres fondateurs sont Dominique NICOLAS et Caroline BIREAU.

Elle a pour objet de promouvoir et de contribuer à la transition écologique dans la région Nouvelle-Aquitaine.

CREPAQ
Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine
Fabrique citoyenne de biens communs



Un peu d'histoire

La cloche de l'église

Chaque année, la cloche fait l'objet d'une révision et d'un entretien par une société spécialisée. Cette année, nous en avons profité pour prendre quelques clichés de ce morceau d'histoire campugnaise.

D'un point de vue historique, les premiers textes relatant l'existence de l'église *Sancta Maria de Campugnenx*, remontent à 1324. Elle est placée ensuite sous le vocable de Saint-Pierre.

Plus tard, sous l'Ancien Régime, la famille Brun de Gadeau, seigneurs et propriétaires du Château de Morillon, y possède un droit de titre*.

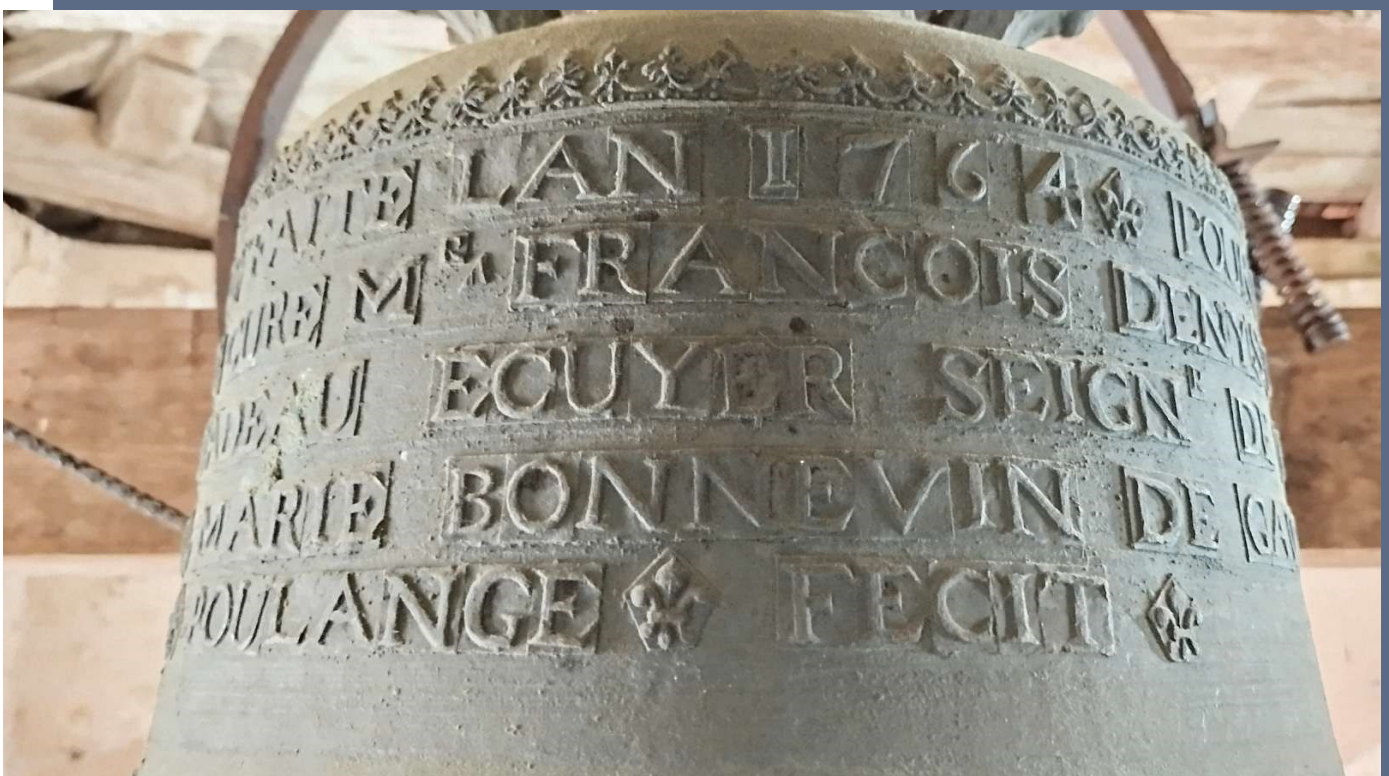
L'édifice est construit à partir du XII^{ème} siècle

et subit quelques modifications au fil du temps. L'architecte Nadaud réhausse l'église en 1886, tout en conservant ses dimensions initiales.

La cloche, elle, date de 1764 et a été réalisée par le fondeur BRAUD, comme en témoigne son inscription (ci-dessous).

**un titre funéraire est, sous l'Ancien Régime en France, une bande noire posée à l'intérieur d'une église, et parfois même à l'extérieur, pour honorer un défunt.*

JE SUIS FAITE L'AN 1764 POUR SERVIR A L'EGLISE N.D. DE CAMPUGNAN
ETANT CURE M^R FRANCOIS DENYS FORTHON ✠ PARRAIN M^R FRANCOIS
BRUN DE GADEAU ECUYER SEIGN^R DE CAMPUGNAN FOURS & AUTRES LIEUX
MARRAINE MARIE BONNEVIN DE GADEAU SON EPOUSE ✠ NICOLAS ✠
BRAUD OUVRIER BOULANGER FECIT



Coup d'œil



DON DE CHAYOTTES

Merci à Marie, productrice de fruits et légumes en Haute-Gironde, qui a fait don de deux cagettes de christophines (chayottes) et deux pots de plants germés, à l'école Simone VEIL de Campugnan.

Les enfants les ont dégustées en gratin, préparés par notre cantinière, Lise.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Facturation des contrôles par le SIAEPA

Le contrôle de l'assainissement non collectif s'effectue par le SIAEPA tous les 4 ans.

Dorénavant, au lieu de facturer les propriétaires lors du contrôle, cette somme sera prélevée en plusieurs fois sur chaque facture d'eau (deux fois par an), à partir de 2025.

Nous avons été informé par le SIAEPA que des rattrapages ont été faits sur 2024 pour faute de facturation en 2023.



SAUVETAGE ÉQUIN

Mercredi 11 décembre, un cheval s'est retrouvé coincé après une chute dans un trou. Entre les ronces et l'eau ; il n'arrivait plus à se relever.

Après plus de 3h, le cheval a pu être sorti de là, sain et sauf grâce à l'intervention :

- de 7 pompiers (dont 6 de la caserne de Blaye)
- de Bernard M., campugnanais, qui a répondu de suite à l'appel de Monsieur le Maire avec son tracto-pelle
- du vétérinaire de Ekivet Vétérinaires Equins qui est intervenu sur place.

Plus de peur que de mal pour ce cheval et ses propriétaires!

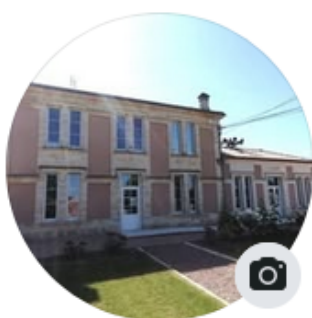


FACEBOOK Nouvelle page officielle

Notre page Facebook @Commune de Campugnan, n'est plus accessible suite à tentative de piratage (compte bloqué). Ainsi, vous pourrez retrouver nos actualités sur :

Commune de Campugnan-Nouvelle page

N'hésitez pas à vous abonner, les informations y sont communiquées régulièrement.

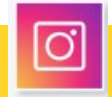


Commune de Campugnan-Nouvelle page

82 J'aime • 225 followers



contact.ellalibrairie@gmail.com
06 95 03 84 90



Retrouvez désormais Lucille et sa librairie ambulante **tous les 2ème mardi du mois** sur la parking de la Mairie. Sur place ou en commande, elle saura vous procurer les livres de votre choix!



REMISE EN COULEUR

Les deux jeux peints sous le préau avait besoin d'un rafraichissement.

Peints en 2013 en même temps que la fresque murale, le passage de la poussière, et des petits pieds avaient eus raison des couleurs.

Un coup d'éclat a donc été remis sur la marelle ; les enfants peuvent de nouveau retourner dans les étoiles à bord de la fusée !



2^{ème} MARDI DU MOIS
CAMPUGNAN

15h30 / 18h30

ELLA LIBRAIRIE
SERA PRÉSENTE

VENTE LIVRE
JEU / CARTERIE

commandes de livres
Idées cadeaux



FIN DU PAPIER MAINS !

Les « cousettes », ce surnom affectueux désigne les membres de l'association La Ronde autour des fils et de l'Amitié.

Après les tabliers pour les enfants de l'école, ce sont les torchons essuie-main qui ont pris leur place dans les sanitaires de l'école et de la Mairie pour une démarche plus écologique!

Pendant ce temps Sur Campugnan

La Cantine, guinguette ambulante

est venue prendre ses quartiers le temps d'un weekend, avant la rentrée des classes. Installés sur l'herbe, dans un coin ombragé, ils ont pu accueillir environ 60 personnes le vendredi soir.

L'orage s'est malheureusement invité le samedi mais nous espérons pouvoir renouveler l'opération en 2025 en partenariat avec la Cantine!



Halloween à la cantine

Le P'tit marché

du Château la Botte

1ère édition du P'tit marché du Château la Botte, qui vient remplacer le marché de Noël, tout en proposant, fin novembre, des produits de qualités et idées cadeaux pour les fêtes!



Repas des Aînés

Cette année, le Conseil Municipal a souhaité convier les aînés* campugnanais pour un moment convivial avant les fêtes de fin d'année.

Les personnes présentes semblaient ravies de leur journée et nous renouvelons l'évènement pour 2025 ; rendez-vous le 9 novembre 2025 !

**Toutes les personnes de 70 ans et plus en 2024 étaient conviées. Si vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de vous signaler en mairie!*

Arbre de Noël

Ho ! Ho ! Ho !

Les enfants ont pu rencontrer le Père Noël en avant première!

Comme chaque année, sur invitation des enseignants, il leur rend visite le dernier jour d'école de l'année, avec la hotte chargée de cadeaux!

S'en suit un pot offert par l'école pour petits et grands!



Cérémonie du 11 novembre



Chaque année, nous contribuons au devoir de mémoire, et nous nous réunissons autour du Monument aux Morts, pour saluer et honorer les soldats campugnanais tombés au combat.

C'est avec fierté que nous constatons qu'au fil des ans, vous revenez en nombre pour célébrer cette commémoration, merci à vous!



Sortie en forêt

Au mois de novembre, les enfants ont chaussé leurs bottes pour partir en exploration en forêt. L'objectif était de trouver les trésors que la Nature a à proposer. Chercher, voir, sentir, écouter la forêt.. Une expérience sensorielle qui a eu l'air de leur plaire!

Soirée Girly : acte 2

En 2023, le Conseil Municipal a réfléchi à une façon de contribuer à Octobre Rose de façon différente. C'est ainsi qu'est née la Soirée Girly. Installer la prévention au cœur d'une soirée fille, comme une sortie avec ses copines, en famille ou même en solo était la solution pour rendre le sujet plus accessible et ouvrir la prévention à tous et toutes !

Ainsi, le temps d'une soirée, nous ouvrons dans la salle des fêtes, un espace avec différents stands, de vente ou de soins. Les soins (coiffure, massage, soins du visage..) sont gratuits grâce à des prestataires bénévoles.

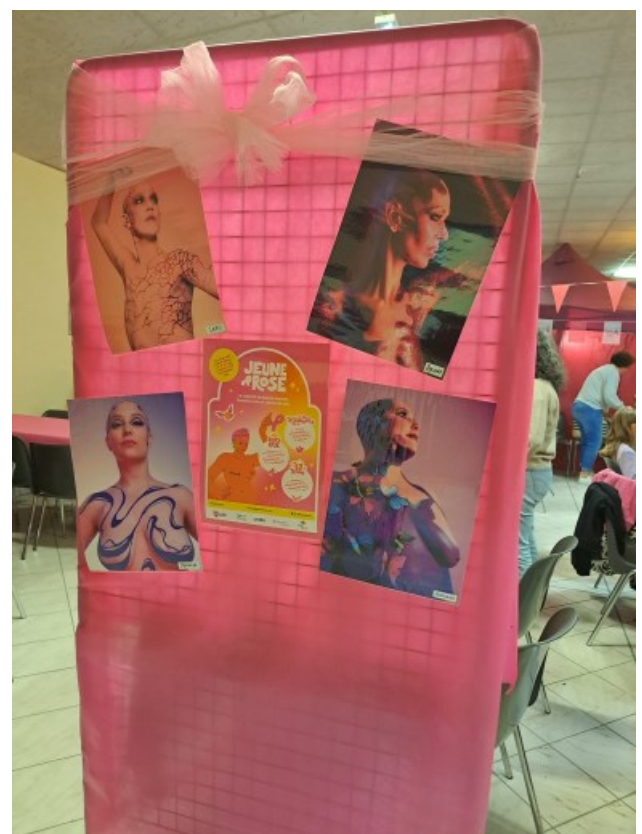
Et pendant cette soirée, tous les visiteurs passent forcément devant l'atelier pouet-pouet et s'y arrêtent même pour écouter et apprendre des techniques d'autopalpation, qui peuvent sauver des vies !

L'objectif est atteint!

Cette deuxième édition de la soirée girly, (aussi ouverte aux hommes d'ailleurs) a dépassé les attentes de l'année passée!

Avec des bénéfices atteignant plus de 1 000,00 € et une subvention supplémentaire, c'est un total de 1 300,00 € qui ont été reversés à l'association Jeune&Rose.

Rendez-vous le 17/10/2025 pour la 3ème édition !



Madame, Monsieur,

Peut-être avez-vous suivi l'actualité du SMICVAL au travers de la presse locale et connaissez déjà l'actualité houleuse due à l'implantation des Points d'Apport Collectifs (P.A.C.).

Le Syndicat opère depuis septembre 2022 la mutation de son système de collecte des ordures.

Nous avons déjà communiqué sur l'importance d'une réforme et d'une limitation du nombre de déchets, fléau de notre époque.

L'Europe et la loi française nous donnent des échéances pour, d'une part, réduire nos déchets, surtout ceux à enfouir, et d'autre part, les collecter différemment pour la simple raison que le coût augmente chaque année de façon considérable depuis 5 ans. C'est au SMICVAL, que les Communautés de Communes ont délégué cette tâche.

La réforme de la collecte des ordures et le passage de la collecte en porte-à-porte aux P.A.C., a été votée par le Comité Syndical du SMICVAL, le 6 septembre 2022. Depuis lors, la communication du SMICVAL a été insuffisante et le dialogue difficile avec le syndicat ; entre explications tardives ou approximatives et surtout contradictions constantes.

Contradictions que nous avons, malgré nous, repris dans les bulletins municipaux que l'on vous transmet deux fois par an, pensant compenser le manque de communication du SMICVAL et vous tenir informés régulièrement.

Aujourd'hui, alors que notre commune n'est plus qu'à une signature de valider l'implantation des P.A.C. sur son territoire et le changement de mode de collecte, j'ai fait le choix, appuyé par le Conseil Municipal lors de la séance du 16 décembre 2024, de suspendre le déploiement.

Il nous apparaît clairement que nous devenons de plus en plus victimes des incohérences de cette réforme et de la politique sans compromission du Syndicat.

La raison de ce coup de frein net est la constatation de l'arrêt de la collecte en porte-à-porte qui se profile pour 8 communes du Grand Cubzaguais et Latitue Nord Gironde au 15 janvier 2025 alors qu'ils n'ont pas été déployés et n'ont donc pas de P.A.C. sur leur territoire.

Lors d'un échange avec les services du SMICVAL, nous avons alors demandé, les conseillers municipaux et moi-même, ce qui adviendrait des ordures ménagères de ces habitants pris en étau ; il nous a été répondu que d'autres solutions existent, que des conventions vont se faire avec des particuliers ou entreprises voire avec le Conseil Départemental.

Or, nous découvrons une fois de plus que ce n'était pas l'entière vérité, et que faute d'avoir trouvé des emplacements privés, les habitants de ces communes vont tout simplement devoir déposer leurs ordures, à compter du 15 janvier 2025, dans les communes voisines.

Mais quelle aberration !

Vous, nous, habitants de ces territoires, payons notre TEOM mais, parce que le SMICVAL poursuit son calendrier de déploiement coûte que coûte, sans tenir compte des populations, nous devons accepter cette situation ?

Aucun dialogue n'est ouvert en dépit des propositions alternatives des communes (à savoir collecte mixte avec un porte-à-porte plus espacé et aussi des Points d'Apport Collectif).

C'est injuste pour les habitants des territoires non déployés mais c'est également injuste pour nous, territoire ayant accepté d'être déployé.

Le Conseil Municipal a toujours maintenu l'idée que cette réforme était nécessaire, dans le fond, mais que la forme n'était pas adéquate. Comme l'accepter d'ailleurs lorsque l'on doit signer des accords tout en naviguant à vue et jouant l'avenir et le bien-être des administrés sur des « peut-être », « nous ne savons pas encore », sans avoir aucune idée de la facturation à venir et du coût que cela va engendrer pour les usagers.

Sans compter sur les contraintes techniques strictes imposées par le SMICVAL pour le choix des emplacements des P.A.C.. Nous devons par exemple délaissé entièrement le village de La Botte, 2^{ème} plus gros pôle d'habitation de la commune, car aucun terrain n'était envisageable pour le SMICVAL.

Pour revenir sur le déploiement, si l'on accepte de signer, avec des bornes prévues pour 500 Campugnanais, nous

allons par la suite devoir accueillir le flux d'ordures des autres communes autour de nous qui sont dans le collectif d'opposition soit quatre fois plus d'habitants ?

Et accepter cela sur une promesse du SMICVAL de « passer régulièrement voire tous les jours » pour vider les bornes et nettoyer autour ?

A ce jour, le Conseil Municipal ne souhaite pas jouer le bien-être de ses habitants et l'image de la Commune sur des promesses du SMICVAL quand on connaît leur fiabilité.

Pour conclure, nous vous informons qu'à ce jour, les emplacements ont été trouvés, les éventuels aménagements, chiffrés, mais qu'aucune validation ne sera faite tant que nous ne serons pas certains de l'avenir des communes voisines.

Nous regrettons cette situation instable mais espérons depuis le départ, faire au mieux pour qu'elle vous impacte le moins et refusons de devenir la déchetterie à ciel ouvert de tout le territoire.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire, Gilles LAÉ

Réalisations 2024

Le bilan des travaux



VOIRIE COMMUNALE

Fauchage : Le fauchage des voies communales est toujours délégué à une entreprise extérieure et a été réalisé trois fois cette année.

Travaux : Les travaux de réfection des voies communales ont concerné plusieurs portions de voies de circulation très abimées.

Les trous sur la voirie sont, en attendant des travaux, rebouchés en interne par notre agent technique.

Réseau d'eaux pluviales : Cette année, plusieurs points de canalisations des eaux pluviales ont posé problème.

Une canalisation cassée a causé un effondrement de chaussée Route de la Source ; deux réparations de regards ont dû être faites Route de la Croix des 4 vents.

Une opération est en cours Route des Rosiers mais les canalisations d'eau pluviales sont remplies de déchets de travaux (du ciment notamment) et écrasées par endroits.

Sécurité routière : La convention pour l'aménagement sécuritaire de deux écluses doubles Route de la Botte a été contre-signée avec le Centre Routier Départemental.

Nous avons obtenu deux subventions pour ce projet :

- du Département de la Gironde au titre de la Répartition du produit des amendes de police
- de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Les travaux devraient débuter au 1er semestre 2025.

Nous avons été contraints, début 2024, de remplacer le véhicule de service de notre service technique.

Un an après, presque jour pour jour, l'atelier a de nouveau été cambriolé, malgré la télésurveillance.

Les voleurs ont cette fois-ci, trouvé plus utile de charger les affaires directement dans la voiture et de partir avec.

Bien heureusement, la Commune a été dédommagée par l'assurance pour la perte de ce véhicule.



Nouvelle scène pour la salle des fêtes...

Annoncée dans le « Coup d'œil » du #28, la scène a été entièrement démontée pour pouvoir être recréée en entier. Un affaissement d'une dizaine de centimètres avait interpellé le menuisier, qui a préconisé de refaire la totalité ainsi que ses fondations, trop fragilisées par le temps.

et réparation de la VMC

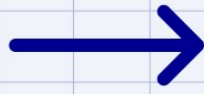
Dépense non prévue mais indispensable, la réparation de la VMC a été effectuée ce dernier trimestre.



VÉHICULE DE SERVICE

En
janvier

2025



Ce qui
change

Le carnet de santé des enfants évolue

Il va désormais contenir des **conseils de prévention** notamment sur l'utilisation des écrans ; le détail du suivi des **20 examens obligatoires**, permettant de détecter **les troubles du neurodéveloppement** ; des conseils pour prendre soin **des adolescents** (par exemple : santé mentale)

Place au débroussaillage

Les propriétaires de biens immobiliers, situés aux abords de massifs forestiers classés à risque d'incendie, vont devoir informer les acquéreurs ou les locataires de **l'obligation de débroussailler** leurs terrains.

Lutte contre les passoires thermiques

La location des logements de classe G du diagnostic de performance énergétique (DPE), c'est-à-dire les plus énergivores, sont désormais interdits à la location.

Proche aidant : évolution de l'AJPA

La durée d'indemnisation de l'Allocation journalière du proche aidant (AJPA) peut être renouvelée si un proche aidant aide plusieurs personnes au cours de sa vie.

Il pourra bénéficier de 66 jours d'indemnisation pour chaque personne aidée, avec un maximum de 264 jours au cours d'une vie.

Encore moins de plastique

Les structures accueillant des enfants ne vont plus pouvoir utiliser des contenants alimentaires en plastique pour la cuisson, le réchauffage et le service.

Ce la concerne les écoles, crèches et établissements médicaux spécifiques des communes de 2 000 habitants et plus.



Retrouvez sur
info.gouv
toutes les actualités
dans les domaines
de la vie quotidienne
ou les informations
officielles de l'État.

PLUi-h

Le projet arrêté

Le projet de PLUi-H, concernant le territoire de la Communauté de Communes de Blaye a été arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2024.

La délibération ainsi que les annexes ont été affichées en suivant en mairie. Les documents sont toujours consultables sur place ou en ligne.

Le projet arrêté sera soumis à enquête publique au cours du premier semestre 2025.

L'ensemble des avis et observations sera analysé. La suite donnée à chacun d'entre eux sera consultable en fin de procédure.

Le PLUi-H définitif sera soumis à l'approbation du conseil communautaire à l'automne 2025.



En scannant les QR codes ci-dessous ou en suivant les liens, accédez à l'ensemble des documents qui composent le PLUi-H.

Vous retrouverez, pour synthétiser, la cartographie de toutes les communes et le règlement de zonage dans l'annexe 5.

0. Sommaire - PLUi-H



<https://gn33.fr/6614e>

01. Procédure



<https://gn33.fr/d8610>

02. Rapport de présentation



<https://gn33.fr/c672e>

03. PADD



<https://gn33.fr/7b0df>

04. OAP



<https://gn33.fr/d0950>

05. Règlement



<https://gn33.fr/55c81>

06. POA



<https://gn33.fr/f4579>

07. Annexes



<https://gn33.fr/c2f51>

Le conciliateur de justice

En cas de litige

Une dispute entre voisins, peut vite tourner au conflit. Pour éviter que cela ne dégénère ou trouver une solution à un problème déjà en place, demandez conseil au conciliateur de justice.

Le conciliateur de justice est **un auxiliaire de justice bénévole**. Son rôle est de trouver **une solution amiable** à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. **Le recours au conciliateur de justice est gratuit**. La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

Le conciliateur de justice réunit les parties à la **conciliation**. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, époux(se), concubin, etc.).

Il est chargé d'instaurer le dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des particuliers ou sociétés.

Gérard POISBELAUD, conciliateur de justice pour le canton de **Blaye**, peut vous aider. Ce service, qui se tient à la Mairie de Blaye, est **ouvert à tous les habitants du canton :**

**Sur rendez-vous au
05 57 42 68 61**

La vignette Crit'air

Obligatoire à Bordeaux

Dès le 1er janvier 2025, la vignette Crit'air devient obligatoire !

En vertu de la Loi Climat et résilience de 2021, toutes les métropoles françaises devront mettre en place une zone à faibles émissions à partir du 1er Janvier 2025.

Vous pouvez commander votre vignette **Crit'Air** dès maintenant ! Elle sera indispensable pour accéder aux ZFE de toutes les métropoles françaises, dès le 1er janvier prochain. Pour vous la procurer, rendez-vous sur le site certificat-air.gouv.fr/. Elle vous sera adressée par courrier contre paiement de 3,77 € par véhicule.

VIGNETTE CRIT'AIR
OBLIGATOIRE DANS L'INTRA-ROCADE
Zone à Faibles Émissions

À PARTIR DU
1^{er} JANV.
2025

JE ME RENSEIGNE
certificat-air.gouv.fr

BORDEAUX
MÉTROPOLE



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

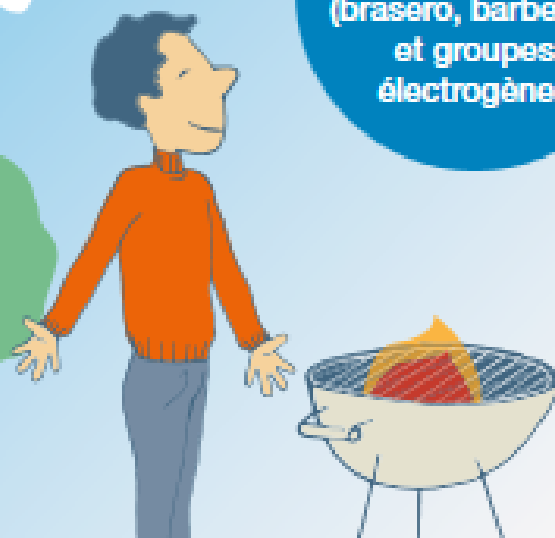
Aérez au moins 10 min. par jour



Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson

Mes Mémos à conserver

Mairie de la Campugnan


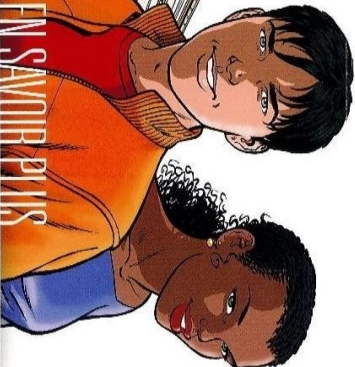
Au secrétariat de la Mairie, je peux...

- Rapporter mes cartouches usagées**
Revendues, recyclées, les fonds sont reversés à l'école
- Déposer mes piles usagées**
Valorisées pour être recyclées
- Déposer mes bouchons en liège ou synthétique**
Collectés par AGIR CANCER GIRONDE
- Retirer un STOP PUB gratuitement**
- Déposer mon vieux mobile**
Et ses accessoires (chargeur, écouteurs) + tablette



EN SAMIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Les signalements de pannes d'éclairage public, c'est comme les antibiotiques, c'est pas automatique!

Pour une prise en charge sous 48h, merci de signaler à la mairie toute panne (lampe éteinte la nuit, allumée la journée ou clignotante).

Annuaire Des entreprises



Viticulture

Château La Botte

Production et Vente de vin,
Visites et dégustations,
Musée d'outils anciens

90 Rte des Terres Noires 33390
CAMPUGNAN

05 57 64 71 45

blanchard@chateau-labotte.com

Château Les Maréchaux

Production et Vente de vin

91 Rte d'Hervais 33390
CAMPUGNAN

06 83 10 89 58

cht-lesmarechaux@orange.fr

Château Les Rivauderies

Production et Vente de Vin

158 Impasse Les Rivauderies
33390 CAMPUGNAN

Château Morillon

Production et vente de vin

436 Rte d'Hervais
33390 CAMPUGNAN

06 58 82 71 57

emma@chateau-morillon.com



Bâtiment

B.F.G.

Menuiseries alu et PVC
79 Route de Thibaud 33390
CAMPUGNAN
05 24 21 36 07

Bois & Renov

Terrasse, bardage, isolation,
ossature bois, couverture et
aménagement intérieur
06 76 88 68 53

Entreprise Charles

Travaux de plâtrerie
83 Route des vignes 33390
CAMPUGNAN

MGCI / G2L construction

Mathieu Gelder

Construction de maisons
individuelles

Agence de Saint-Savin
06 32 21 81 69

Ne Gachon pas la pierre

Bastien GACHON

Taille de pierre
06 27 75 48 35



Services

Avoir 1 grain

Coffee Truck

06 95 24 96 66

avoirungrain@gmail.com

Chenil de la forêt

Fourrière animale, Pension, Toilettage

902 Route de la Vergne
33390 CAMPUGNAN

05 57 64 73 30 - 06 07 12 17 39

chenildelaforet@orange.fr

DMC Location

Location matériel
évènementiel

06 23 04 63 79 / 07 61 78 39 38

Aymeric Domis

Kinésithérapeute

06 87 35 28 47

aymeric.domis@gmail.com

Entre Nous

Brigitte Delarue

Assistante de vie aux familles

06 11 84 73 16

brigitte.delarue@hotmail.fr

Le Savon de l'auto

Nettoyage intérieur

Lavage extérieur

Rénovation optiques

07 89 96 45 26

Sandra Martin

Assistante maternelle

696 Rte d'Hervais

33390 CAMPUGNAN

Musikaisson

Teddy Mongis

DJ, animation soirée

06 66 39 13 88

Optim'home

Guillaume Boutet

Conseiller en immobilier

06 35 17 48 30

guillaume.boutet

@optimhome.com

www.boutet.optimhome.com

Sono Double L

Animation soirée

06 11 86 49 47



AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

63 KV ETAULIERS-VILLENEUVE DE BLAYE

Portée(s) : 25-26, 27-28, 29-30

**Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
CAMPUGNAN**

**à dater du 01/01/2025
jusqu'au 15/03/2025**

**L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux
GASCOGNE, à l'entreprise :**

**TRENVI
sebastian@ancarsl.com
07 68 38 32 36**

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le QR code.

<https://www.rte-france.com/riverains/modalites-de-gestion-de-la-vegetation-sous-et-aux-abords-des-lignes-electriques>



**En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE
qui assure le contrôle des travaux :**

**RTE GMR GASCOGNE
12 rue Aristide Bergès
33270 FLOIRAC**

Alexis BIERON (0644337581)

Associations Campagnanaises

Club de l'amitié

Présidente: Claudette DAGNAS
Trésorière : Hélène URBAIN

Fast & Rétro

Président : Richard GATINEAU
Trésorière : Émilie CHEVET

La Campagnanaise

Présidente : Audrey LUTARD
Vice-Président : Jean-Christophe MADO
Vice-Président : Ludovic PIETRZAK
Secrétaire : Julie TANGUY
Secrétaire Adj. : Jessica BOUTY
Trésorier : Matthieu GELDER
Trésorier Adj. : Axelle LESGARD

La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE
Trésorier : Franck BLANCHARD

La Ronde autour des fils et de l'Amitié

Présidente : Josiane BAZIRE
Trésorière : Nathalie GICQUAIRE

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire :

L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN
Vice-Président : Dominique ERIT
Secrétaire : Marie-Claude ARDOIN
Secrétaire Adj. : Gaëlle MARTIN
Secrétaire Adj. : Noam DUFOUR
Trésorier : Jean-Michel BOUTRIE
Trésorier Adj. : Gilbert DAGNAS
Trésorier Adj. : Eytan BOUTRIE
Trésorier Adj. : Cyrille CHAINTRIER

Notre-Dame-de-Campugnan

Président : Aymeric DOMIS
Secrétaire : Capucine GRANGERAT
Trésorière : Christine DE GENOUILLAC
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé
desservant la paroisse de Campugnan.

Sono Double L

Président : Laurent SCHNEIDER
Secrétaire/Trésorier : Ludovic PIETRZAK





Mairie de CAMPUGNAN 59, Route des écoliers – 33390
Tel : 05 57 64 71 74 / mairie.campugnan@wanadoo.fr / www.campugnan.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 8h-12h et 13h-19h / Mardi et Jeudi : 14h-17h30
Vendredi : 8h-13h et 14h-16h



@Commune de Campugnan-Nouvelle page